



Paris, le 8 novembre 2022

## Le Sénat fait émerger un consensus national sur le besoin d'accélérer les énergies renouvelables

**En adoptant en séance par 320 voix, 5 voix contre et 18 abstentions le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, le Sénat vient de montrer qu'un véritable consensus national est en train d'émerger sur ce sujet si fondamental pour la sécurité d'approvisionnement de la France et pour la capacité de notre pays à atteindre la neutralité carbone.**

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) salue la qualité des débats en séance qui ont démontré le très grand esprit de responsabilité ayant guidé les travaux du Sénat, alors que la situation énergétique actuelle implique de développer rapidement toutes les formes d'énergies renouvelables.

Ces échanges ont été possibles grâce notamment à l'esprit de dialogue du Gouvernement qui a accepté de faire évoluer le texte pour trouver un accord dans le cadre d'une discussion constructive avec le Parlement, en reconnaissant le rôle central des élus locaux et des moyens dont ils disposent pour permettre l'intégration harmonieuse des projets renouvelables dans leurs territoires, dans le dialogue avec leurs concitoyens.

Le Sénat a introduit plusieurs dispositions positives qui permettront de faciliter le déploiement des énergies renouvelables en France, notamment en encadrant dans le temps le processus d'instruction des dossiers ou en instaurant de nouvelles règles qui permettront d'accélérer le traitement des contentieux.

D'autres dispositions visent à faciliter l'identification de zones propices au développement des énergies renouvelables et à maximiser le retour de la valeur sur le territoire. Le SER partage ces objectifs mais estime que les modalités de mise en œuvre devront encore faire l'objet de discussions afin de les rendre réellement opérationnelles.

*« A travers ce vote, le Sénat montre que les énergies renouvelables sont au cœur d'un véritable consensus national. La très large majorité de sénateurs qui se sont exprimés montre que plus personne ne peut aujourd'hui nier la place que doivent prendre les énergies renouvelables dans notre mix énergétique pour assurer notre sécurité d'approvisionnement et nous permettre d'atteindre la neutralité carbone.*

*Nous appelons désormais l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale à poursuivre les travaux dans le même esprit de responsabilité et de consensus national, dans le cadre d'une construction respectueuse entre le Parlement, l'exécutif et l'ensemble des parties prenantes. Le Syndicat des énergies renouvelables restera mobilisé pour faciliter ce dialogue et permettre d'enrichir encore ce texte très important pour la transition énergétique » indique Jules NYSSSEN, président du Syndicat des énergies renouvelables.*

### Contact presse :

Quitterie VINCENT  
[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)  
01 48 78 05 60

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/ser-enr)

